



## UE DE STAGE DE L3 DE LA LICENCE SCIENCES DE LA VIE

**LU3SV503, LU3SV603 (3 ECTS)**  
**LU3SV506, LU3SV606 (6 ECTS)**

Responsable : Emmanuèle MOUCHEL-VIELH  
([emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr](mailto:emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr))

### **Cadre général**

Dans le cadre de la formation en licence Sciences de la Vie, il existe la possibilité de faire un stage dans un laboratoire (public ou privé), dans une collectivité territoriale ou dans une entreprise en lien avec les Sciences de la Vie (alimentation, santé humaine et vétérinaire, production, gestion environnementale, communication et médiation scientifique).

Ce stage est proposé aux étudiant-e-s du parcours mono-disciplinaire en tant qu'UE complémentaire de L3. Les ECTS validés par un stage rentreront dans l'évaluation de la 3<sup>ème</sup> année de la licence Sciences de la Vie. Pour les étudiants en parcours bi-disciplinaire, la réalisation d'un stage entre leur L2 et leur L3 ou au cours de leur L3) sera validé comme UE hors contrat. Il est possible de faire un seul stage au cours de l'année de L3.

Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant-e acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation, en vue de l'obtention d'un diplôme. Le ou la stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Un stage d'observation pure ne peut rentrer dans ce cadre.

### **Période de stage**

Le(s) stage(s) peuvent se dérouler pendant les périodes suivantes :

- pendant le semestre 5 de l'année de L3
- pendant le semestre 6 de l'année de L3
- entre mai et août de l'année précédent la L3 (par anticipation entre la L2 et la L3): dans ce cas, le stage ne pourra débuter qu'à partir du moment où la validation officielle du semestre 3 ou du semestre 4 aura été faite par les jurys compétents.

En L3, les stages se dérouleront dans la 2ème partie de chaque semestre, période durant laquelle fonctionneront les UE complémentaires, avec des aménagements de déroulement du stage adaptés.

#### **Durée du stage:**

La durée du stage conditionne le nombre d'ECTS attribué. Un stage peut compter comme UE à 3 ECTS à partir d'une durée minimale de 2 semaines (10 jours présentiels). Un stage peut compter comme UE à 6 ECTS à partir d'une durée minimale de 4 semaines (20 jours présentiels). La durée maximale d'un stage est à déterminer selon les contraintes d'encadrement de la structure d'accueil et de l'emploi du temps du stagiaire.

#### **Validation du projet stage et établissement de la convention:**

Un stage fait obligatoirement l'objet d'une convention de stage tripartite, précisant explicitement les objectifs du stage et sa durée. Le projet de stage doit être validé par le département de la licence Sciences de la Vie avant l'établissement de cette convention. Les étudiants ayant un projet de stage doivent contacter, par mail, Mme Emmanuèle MOUCHEL-VIELH, **au moins 2 mois avant la date prévue du démarrage du stage**, pour planifier un entretien à propos du projet de stage, notamment la thématique et le programme envisagés, la durée et la période.

Si le projet de stage est validé à l'issue de cet entretien, les conventions de stages seront délivrées à l'étudiant pour être remplies et signées. Le stage ne pourra démarrer que lorsque la convention totalement complétée et signée, aura été déposée, avec les pièces justificatives requises, au département de la licence Sciences de la Vie.

#### **Evaluation du stage:**

Le stage fera l'objet d'une évaluation, comprenant une note de stage (40% de la note finale) et une note de rapport (60% de la note finale).

##### Note de stage

Elle sera attribuée sur la base d'une appréciation fournie par le tuteur de stage de l'étudiant-e.

La fiche d'évaluation, envoyée à l'étudiant, est à donner au tuteur de stage, qui la renverra par mail lui-même à Emmanuèle Mouchel-Vielh, directrice de la licence Sciences de la Vie ([emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr](mailto:emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr)).

##### Rapport de stage

L'étudiant-e devra rédiger un rapport de 10 pages maximum, avec une police de caractère de 12 points et une interligne de 1, comprenant impérativement:

- une 1ère page de couverture avec son nom, l'intitulé du stage, le nom du tuteur de stage et celui de la structure d'accueil dans laquelle s'est déroulé le stage, ainsi que la date de ce stage.
- un sommaire paginé
- une introduction présentant la thématique du stage ainsi que la structure dans laquelle il s'est déroulé.
- une description des activités réalisées pendant le stage avec, le cas échéant, les résultats obtenus
- une conclusion

- une bibliographie (avec des références complètes)
  - une 4ème page de couverture avec un résumé en français et en anglais
- Les 1ère et 4ème pages de couverture ne rentrent pas dans le décompte du nombre de pages. Le rapport ne comportera pas d'annexes.

Le non respect de ces critères entrainera une pénalisation dans la notation finale du rapport.

Le rapport devra être envoyé par l'étudiant au plus tard 15 jours après la fin du stage, par mail, sous format PDF, à l'adresse suivante:

[emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr](mailto:emmanuele.mouchel@sorbonne-universite.fr)